

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS

Mémoire sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus amiantés

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

9 mars 2020



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1 000 municipalités locales et MRC membres, la FQM s'appuie sur une force de 7 000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses six commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

MISSION

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique.
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs.
- Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

VISION

- La Fédération québécoise des municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

VALEURS

- La concertation dans l'action
- Le respect de la diversité des territoires
- La qualité des interventions et des services

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Introduction	3
1 Contexte local : une cohabitation harmonieuse du territoire	4
2 Contexte économique : les retombées positives pour les MRC.....	5
3 Contexte national et international : l’approvisionnement local d’abord.....	6
Conclusion	6

INTRODUCTION

À titre de porte-parole des régions, la FQM est concernée par le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés. La FQM souhaite appuyer les positions des MRC des Appalaches (autrefois MRC de l'Amiante) et des Sources puisque leur développement socioéconomique est tributaire en grande partie des recommandations que prendra le BAPE dans ce dossier.

D'entrée de jeu, la FQM salue la volonté du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de confier à un organisme indépendant et crédible le mandat de faire un état des lieux et de proposer au gouvernement du Québec un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés clair pour tous. La FQM espère vivement que les recommandations du BAPE permettront au Québec de sortir de l'éternel débat qui oppose le développement économique et la santé publique.

Le cadre d'analyse qui a justifié la fermeture de la mine Jeffrey en 2012 par le gouvernement du Québec a grandement évolué. Les données scientifiques disponibles, l'arrivée de nouvelles technologies et le BAPE qui proposera d'ici juillet 2020 un cadre de valorisation sont toutes des conditions qui devraient favoriser la reprise des travaux impliquant l'amiante et les résidus miniers amiantés.

Dans ce mémoire, la FQM souhaite interpeller le BAPE sur la nécessité de tenir compte du contexte local, économique et international dans les recommandations qu'il formulera au gouvernement du Québec à l'égard de la valorisation des résidus miniers amiantés.

1 CONTEXTE LOCAL : UNE COHABITATION HARMONIEUSE DU TERRITOIRE

Dans le dossier de l’amiante, les élus locaux et régionaux ont su établir une cohabitation harmonieuse sur leur territoire. Le maintien d’une acceptabilité sociale pendant les périodes fastes de l’industrie de l’amiante notamment par la mise en place de règles et pratiques (distances séparatrices et déplacement de secteur résidentiel) favorisant la santé et la sécurité de la population a contribué à ce climat favorable.

Depuis le début du 20^e siècle, les MRC qui comptent des sites miniers amiantifères ont aménagé leur territoire de façon à exploiter ces gisements tout en préservant la santé et la sécurité générales de leur population. Pour ce faire, elles ont mis en place des distances séparatrices entre les secteurs d’exploitation de l’amiante et les secteurs résidentiels. De plus, même en l’absence de données scientifiques fiables quant à la volatilité des poussières, les élus locaux et régionaux ont accepté de se soumettre aux recommandations du ministère de la Santé et se sont assurés que l’exploitation de l’amiante se déroule dans un contexte sécuritaire.

Au milieu des années 80, les MRC des Appalaches et des Sources ont profité de la rédaction de leur premier schéma d’aménagement et de développement (SAD) pour mettre en lumière une pratique qui avait cours depuis longtemps déjà sur leur territoire, soit celle de la cohabitation harmonieuse des différents usages. L’exercice de consultation de la population, qui est obligatoire dans le cadre l’élaboration des SAD, est venu confirmer que l’acceptabilité sociale à l’égard de l’exploitation de l’amiante était omniprésente dans ces MRC.

Rappelons qu’avant que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) n’autorise un SAD, chaque ministère lui soumet au préalable un avis sectoriel sur sa conformité ou non en regard des objectifs qui lui sont propres (santé publique, aménagement du territoire, acceptabilité sociale, etc.). Dans le cas qui nous occupe, ces trois objectifs ont visiblement été atteints puisque le gouvernement du Québec a autorisé les SAD des deux MRC.

Pour la FQM, la rigueur du processus d’autorisation gouvernementale des SAD actuels devrait être considérée par le BAPE dans l’élaboration du cadre de valorisation des résidus miniers amiantés puisque plusieurs conditions gagnantes y sont réunies.

Recommandation n° 1

Que le BAPE considère dans ses recommandations les mesures mises en place par les MRC des Appalaches et des Sources pour s’assurer d’une cohabitation harmonieuse et du maintien d’une acceptabilité sociale lorsque l’industrie de l’amiante est en exploitation sur leur territoire.

2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE : LES RETOMBÉES POSITIVES POUR LES MRC

Traditionnellement, l'économie des régions s'est développée autour de la mise en valeur de ressources naturelles et des activités liées à la terre et à la mer. On n'a qu'à penser au secteur forestier en Outaouais, dans les Laurentides, au Saguenay–Lac-Saint-Jean ou dans le Bas-Saint-Laurent, à la pêche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, aux forces hydroélectriques sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec ou encore aux mines en Abitibi-Témiscamingue.

De leur côté, le secteur Est de l'Estrie et le secteur Ouest de la Chaudière-Appalaches ont, quant à eux, exploité une ressource minérale qui a fait l'objet de trop nombreuses critiques à l'extérieur de ces régions. Il est vrai que la popularité de ce minéral est moins grande que la forêt, les pêches, les mines ou encore l'hydroélectricité, mais il n'en demeure pas moins que ces régions en ont besoin encore aujourd'hui pour se développer et prospérer.

Plusieurs articles font état du potentiel économique majeur que représentent les haldes à résidus miniers amiantés pour les MRC des Appalaches et des Sources. Certains d'entre eux avancent que 20 % des 800 millions de tonnes de magnésium que recèlent ces haldes auraient une valeur de plus de 400 milliards de \$ et nécessiteraient des opérations pendant plus d'un siècle.

La mise en valeur de ses haldes pourrait favoriser l'émergence de grappes industrielles dans un secteur clé de l'économie régionale. De plus, une complémentarité avec les secteurs de l'éducation et de la santé publique pourrait aussi contribuer à développer les connaissances scientifiques manquantes qui entourent la gestion de l'amiante au Québec.

Recommandation n° 2

Que le BAPE considère les retombées économiques majeures qui découleront de la mise en valeur des résidus miniers amiantés.

3 CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL : L'APPROVISIONNEMENT LOCAL D'ABORD

Avant d'établir un cadre de valorisation, le BAPE doit considérer le contexte national et international dans lequel évolue le secteur minier.

Les relations diplomatiques difficiles entre le Canada et la Chine nous ont fait prendre conscience de notre dépendance à l'égard de ce grand exportateur de minéraux. Dans l'éventualité où la Chine pourrait fermer ses frontières aux exportations de certains minéraux critiques et stratégiques, le Canada souhaite évaluer la possibilité de s'approvisionner à l'intérieur de nos frontières. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a lancé à son tour une réflexion sur le développement des minéraux critiques et stratégiques présents dans le sous-sol québécois.

La FQM a participé à cette réflexion. De manière générale, les participants et participantes s'entendent pour développer cette filière à fort potentiel pour les régions plutôt que de dépendre d'un pays qui peut fermer ses frontières à tout moment. Toutefois, dans le contexte où le Québec consacre beaucoup d'efforts pour lutter contre les changements climatiques, il serait mal venu de mettre en activité de nouvelles mines alors qu'il y a des haldes de résidus miniers qui offrent le même potentiel minéral sans les conséquences environnementales qu'on connaît. Les participants et participantes présents à la réflexion souhaitent qu'on favorise l'économie circulaire, notamment en récupérant les minéraux critiques et stratégiques qui sont présents dans les haldes.

Le refus de valoriser les résidus miniers amiantés signifierait donc le développement de nouveaux sites miniers dont les conséquences environnementales, sanitaires et sociales sont inconnues et surtout dont l'acceptabilité sociale n'est pas garantie.

Recommandation n° 3

Que le BAPE propose un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés qui tient compte de la volonté du gouvernement du Québec de développer la filière des minéraux critiques et stratégiques.

CONCLUSION

À titre de porte-parole des régions, la FQM appuie les démarches des MRC des Appalaches et des Sources dans leur volonté de valoriser les résidus miniers amiantés. La gestion qu'elles ont faite de l'amiante, la cohabitation harmonieuse qu'elles ont établie sur leur territoire et le cadre de valorisation que proposera le BAPE sont toutes des conditions gagnantes pour une reprise de cette industrie porteuse pour ces deux MRC.

Résumé des recommandations

➤ **Recommandation n° 1**

Que le BAPE considère dans ses recommandations les mesures mises en place par les MRC des Appalaches et des Sources pour s’assurer d’une cohabitation harmonieuse et du maintien d’une acceptabilité sociale lorsque l’industrie de l’amiante est en exploitation sur leur territoire.

➤ **Recommandation n° 2**

Que le BAPE considère les retombées économiques majeures qui découleront de la mise en valeur des résidus miniers amiantés.

➤ **Recommandation n° 3**

Que le BAPE propose un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés qui tient compte de la volonté du gouvernement du Québec de développer la filière des minéraux critiques et stratégiques.